

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1533

20 juin 2008

### SOMMAIRE

<b>AB Foods Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>73552</b>	<b>Homeinvest S.A.H. ....</b>	<b>73551</b>
<b>Agence Glesener &amp; Mach S.à r.l. ....</b>	<b>73563</b>	<b>Immobilière de l'Europe S.A. ....</b>	<b>73576</b>
<b>Amber Dyna Holdings S.à.r.l. ....</b>	<b>73558</b>	<b>LBC Goodwater Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>73578</b>
<b>Ameublement WOLF-MORITZ ....</b>	<b>73568</b>	<b>LCK Holdings S.A. ....</b>	<b>73574</b>
<b>Areos S.A. ....</b>	<b>73568</b>	<b>L&amp;C LuxHoldCo S.à r.l. ....</b>	<b>73563</b>
<b>AUTO.LG ....</b>	<b>73546</b>	<b>Leni ....</b>	<b>73551</b>
<b>BRE/DB Holding S.à r.l. ....</b>	<b>73552</b>	<b>LEU QI Fund ....</b>	<b>73544</b>
<b>Centrale Electrique Franco-Luxembour- geoise S.à r.l. ....</b>	<b>73538</b>	<b>Maelstrom S.A. ....</b>	<b>73571</b>
<b>Central'Poissonnerie ....</b>	<b>73568</b>	<b>MJN S.à r.l. ....</b>	<b>73570</b>
<b>Claeys Invest S.A. ....</b>	<b>73551</b>	<b>MKel S.à r.l. ....</b>	<b>73549</b>
<b>Cliffs International Luxembourg S.à r.l. ..</b>	<b>73552</b>	<b>Nova Holdings S.A. ....</b>	<b>73548</b>
<b>Continental Holdings S.A. ....</b>	<b>73571</b>	<b>Powergen Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>73538</b>
<b>DBL Immo S.A. ....</b>	<b>73581</b>	<b>Ristorante Tanzi S.à r.l. ....</b>	<b>73569</b>
<b>Développement International des Comp- toirs ....</b>	<b>73578</b>	<b>Rullem S.A. ....</b>	<b>73568</b>
<b>DHA S.à r.l. ....</b>	<b>73569</b>	<b>SOA Management ....</b>	<b>73545</b>
<b>Ellébore S.à r.l. ....</b>	<b>73569</b>	<b>Société Electrique de l'Our ....</b>	<b>73546</b>
<b>Europäische Umwelt und Recycling A.G. .....</b>	<b>73562</b>	<b>Sterling Luxembourg (No.4) S.à r.l. ....</b>	<b>73550</b>
<b>Europäische Umwelt und Recycling A.G. .....</b>	<b>73563</b>	<b>Texas Instruments International Manage- ment Company S.à r.l. ....</b>	<b>73572</b>
<b>European Finance &amp; Management S.A. ...</b>	<b>73551</b>	<b>The Presidents S.A. ....</b>	<b>73571</b>
<b>Fast and Serious S.A. ....</b>	<b>73571</b>	<b>Toulouse Luxco ....</b>	<b>73538</b>
<b>Funcom S.à r.l. ....</b>	<b>73576</b>	<b>Traditional Fine Engraving S.A. ....</b>	<b>73570</b>
<b>Global Switch S.à r.l. ....</b>	<b>73563</b>	<b>Wandpark Burer Bierg S.A. ....</b>	<b>73545</b>
		<b>White Castle Private Equity S.A. ....</b>	<b>73569</b>

**Powergen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.703.725,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.617.

—  
EXTRAIT

En date du 8 avril 2008 l'associé Lurcon Limited, une société de droit irlandais, a transféré toutes les 186.654 parts sociales de classe A de la Société à Dutchdelta Finance S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, associée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008070662/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08811. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080079222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**CEFRALUX, Centrale Electrique Franco-Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.984.000,00.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.06.2008.

CEFRALUX, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008070663/2480/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07901. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080079258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**Toulouse Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.808.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before us Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Nadia Adjeroun, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of Toulouse Luxco (the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 136808, pursuant to the resolutions of the sole manager of the Company dated 6 May 2008.

A copy of the said resolutions, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 April 2008, number 779. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 20 February 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article 6.1 of the updated articles of association of the Company as of 20 February 2008, the Company's subscribed share capital is currently set at thirty-three thousand ninety-four pound Sterling and sixty-five pence (GBP 33,094.65) represented by fully paid up shares, consisting of four hundred thirty-eight thousand three hundred eighteen

(438,318) Class A Ordinary Shares with a nominal value of five pence (GBP 0.05) each; sixty-three thousand one hundred two (63,102) Class B Ordinary Shares with a nominal value of five pence (GBP 0.05) each; seventy-three thousand six hundred nineteen (73,619) Class C Ordinary Shares with a nominal value of five pence (GBP 0.05) each; eighty-six thousand eight hundred fifty-three (86,853) Class D Ordinary Shares with a nominal value of five pence (GBP 0.05) each; and one (1) Manager Share (action de commandité) with a nominal value of five pence (GBP0.05).

3) Pursuant to article 6.11 of the updated articles of association of the Company as of 20 February 2008, the authorised capital is fixed at three hundred seventy-five million pound Sterling (GBP 375,000,000) represented by five billion (5,000,000,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of five pence (GBP 0.05) per share of which sixty-three thousand seven hundred thirty-seven (63,737) Class A Ordinary Shares shall be reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreement, nine hundred million (900,000,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of five pence (GBP 0.05) per share, eight hundred million (800,000,000) Class C Ordinary Shares Class C Ordinary Shares having a nominal value of five pence (GBP 0.05) per share and eight hundred million (800,000,000) Class D Ordinary Shares Class D Ordinary Shares having a nominal value of five pence (GBP 0.05) per share.

Pursuant to the same article 6.11, the sole manager is authorised during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation or shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the sole manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the sole manager is expressly authorized to limit or to waive preferential subscription rights reserved to shareholders. The sole manager may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the sole manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

4) By resolution adopted on 6 May 2008 the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand six hundred three pound Sterling and twenty pence (GBP 20,603.20) so as to increase it from its current amount of thirty-three thousand ninety-four pound Sterling and sixty-five pence (GBP 33,094.65) up to an amount of fifty-three thousand six hundred ninety-seven pound Sterling and eighty-five pence (GBP 53,697.85), through the issuance of one hundred fifty-one thousand nine hundred seventy-six (156,368) class A ordinary shares, seventy-two thousand seventy-eight (72,078) class B ordinary shares, eighty-four thousand ninety-one (84,091) class C ordinary shares and ninety-nine thousand five hundred twenty-seven (99,527) class D ordinary shares having a par value of five pence (GBP 0.05) each, all to be paid up in cash.

The Shares will be subscribed as follows:

Subscriber, Address	Class A Ordinary Shares	Class B Ordinary Shares	Class C Ordinary Shares	Class D Ordinary Shares
Douglas Crowther, 26 Castleman Smith Close, Blandford Forum, Dorset DT11 7XN, UK	2,935	-	-	-
David Gallacher-Olsson, 33 Warwick Avenue, Bedford, Bedfordshire MK40 2EE, UK	2,935	-	-	-
Daniel Nwaokolo, 222b Stapleton Hall Road, London N4 4QR, UK	4,393	-	-	-
Nicole Dupere-Muller, 18 Smith Road, Reigate, Surrey RH2 8HJ, UK	4,393	-	-	-
Christopher Gallon, 26 Albert Palace Mansions, Lurline Gardens, London SW11 4DG, UK	4,393	-	-	-
Neil Gaisford, 36a Glenelg Road, London SW2 5JT, UK	4,393	-	-	-
Joanna Lilley, Flat 1, 8 Schubert road, London SW15 2QS, UK	2,935	-	-	-
Samuel North, 2A Allardyce Street, London SW4 7RX, UK	4,393	-	-	-
Freya Simms, Flat 4, 44 Stanlake Road, London W12 7HL, UK	4,393	-	-	-
Karen Cooke, 9 Shelley Court, Milton Road, Harpenden AL5 5LL, UK	4,393	-	-	-
Nicholas Cabrera Harvey, Shillingford, Hadlow Park, Kent TN11 0HX, UK	4,393	-	-	-
Paul Osmond, 21 Tell Grove, East Dulwich, London SE22 8RH, UK	2,935	-	-	-
Clarion Events Holding Limited Employees' Benefit Trust, c/o Appleby Trust (Jersey) Limited PO, Box 207, 13-14 Esplanade St Helier, Jersey JE1 1BD, Channel Islands	56,200	72,078	84,091	99,527
David Arculus, Flat 193, County Hall North Block, 1A Belvedere Road, London SE1 7GH	48,891	-	-	-

Hakan Gershagen, 12 St. Edmunds Square, London SW13 8SB . . . . .	4,393	-	-	-
Total . . . . .	156,368	72,078	84,091	99,527

The Sole Manager acknowledges that of the total cash contribution one hundred ninety-one thousand eight hundred forty pound Sterling and thirty-five pence (GBP 191,840.35) a total amount of twenty thousand six hundred three pound Sterling and twenty pence (GBP 20,603.20) will be allocated to the share capital of the company and a total amount one hundred seventy-six thousand two hundred forty-five pound Sterling and sixty-five pence (GBP 176,245.65) will be allocated to the share premium reserved for the Class A Ordinary Shares of the Company.

The share premium relating to the shares subscribed by Clarion Events Holdings Limited Employee's Benefit Trust (the "EBT Shares") shall be paid in at a later stage by the employees to which the shares will be transferred.

The Sole Manager agrees that the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares are considered to be duly issued through the execution of the relevant register of holders of the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares by any of the above mentioned signatories.

As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 6.1 of the articles of association of the Company shall be amended and shall read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The Company has a subscribed capital of fifty-three thousand six hundred ninety-seven pound Sterling and eighty-five pence (GBP 53,697.85) represented by fully paid up shares, consisting of:

- (a) five hundred ninety-four thousand six hundred eighty-six (594,686) Class A Ordinary Shares with a nominal value of five pence (GBP 0.05) each;
- (b) one hundred thirty-five thousand one hundred eighty (135,180) Class B Ordinary Shares with a nominal value of five pence (GBP 0.05) each;
- (c) one hundred fifty-seven thousand seven hundred ten (157,710) Class C Ordinary Shares with a nominal value of five pence (GBP 0.05) each;
- (d) one hundred eighty-six thousand three hundred eighty (186,380) Class D Ordinary Shares with a nominal value of five pence (GBP 0.05) each; and
- (e) one (1) Manager Share (action de commandité) with a nominal value of five pence (GBP0.05) (the "Manager Share").

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. Subject to Article 6.9, no shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or otherwise agreed by the shareholders from time to time.

5) Pursuant to article 6.11 of the updated articles of association of the Company as of 20 February 2008, after each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the sole manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 6.11 of the articles of association of the Company shall be amended and shall read as follows:

**Art. 6.11. Authorized Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at three hundred seventy-four million nine hundred seventy-nine thousand three hundred ninety-six pound Sterling and eighty pence (GBP 374,979,396.80) represented by four billion nine hundred ninety-nine million eight hundred forty-three thousand six hundred thirty-two (4,999,843,632) Class A Ordinary Shares having a nominal value of five pence (GBP 0.05) per share of which sixty-three thousand seven hundred thirty-seven (63,737) Class A Ordinary Shares shall be reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreement, eight hundred ninety-nine million nine hundred twenty-seven thousand nine hundred twenty-two (899,927,922) Class B Ordinary Shares having a nominal value of five pence (GBP 0.05) per share, seven hundred ninety-nine million nine hundred fifteen thousand nine hundred nine (799,915,909) Class C Ordinary Shares having a nominal value of five pence (GBP 0.05) per share and seven hundred ninety-nine million nine hundred thousand four hundred seventy-three (799,900,473) Class D Ordinary Shares having a nominal value of five pence (GBP 0.05) per share.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation or shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Manager is expressly authorized to limit or to waive preferential subscription rights reserved to shareholders. The Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or

all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Nadia Adjeroun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Toulouse Luxco (la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 136808, en vertu des résolutions du gérant unique de la Société en date du 6 mai 2008.

Une copie des dites résolutions paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 136808, a été constituée sous la dénomination sociale TOULOUSE LUXCO, suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 1<sup>er</sup> avril 2008, numéro 779. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Selon l'article 6.1 des statuts coordonnés de la société en date du 20 février 2008 le capital souscrit de la Société est de trente-trois mille quatre-vingt-quatorze livres Sterling et soixante-cinq pence (GBP 33.094,65), représenté par des parts sociales entièrement libérées, divisé en quatre cent trente-huit mille trois cent dix-huit (438.318) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, soixante-trois mille cent-deux (63.102) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, et soixante-treize mille six cent dix-neuf (73.619) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-trois (86.853) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, et une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05).

3) Selon l'article 6.11 des statuts coordonnés en date du 20 février 2008, le capital autorisé s'élève à trois cent soixante-quinze millions de livres Sterling (GBP 375.000.000,-) représenté par cinq milliards (5.000.000.000) d'Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, dont soixante-trois mille sept cent trente-sept (63.737) Actions Ordinaires de Classe A seront réservés à être émis suite à l'exercice d'un Warrant conformément au Warrant Agreement, de neuf cents millions (900.000.000) d'Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, huit cents millions (800.000.000) d'Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, et huit cents millions (800.000.000) d'Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune.

Selon le même article 6.11, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises selon les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'en aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires restants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé dûment autorisé de la Société ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légalement requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

4) En vertu de la résolution prise en date du 6 mai 2008, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'une somme de vingt-mille six-cent trois livres Sterling et vingt pence (GBP 20.603,20) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-trois mille quatre-vingt-quatorze livres Sterling et soixante-cinq pence (GBP 33.094,65) à la somme de cinquante-trois mille six-cent quatre-vingt-dix-sept livres Sterling et quatre-vingt-cinq pence (GBP 53.697,85) par l'émission de cent cinquante-six mille trois-cent soixante-huit (156,368) Actions Ordinaires de Classe A, (72.078) Actions Ordinaires de Classe B, (84.091) Actions Ordinaires de Classe C et (99.527) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, et étant entièrement libérées en espèces.

Les Actions seront souscrites comme suit:

Nom du souscripteur, Adresse	Actions Ordinaires de Classe A	Actions Ordinaires de Classe B	Actions Ordinaires de Classe C	Actions Ordinaires de Classe D
Douglas Crowther, 26 Castleman Smith Close, Blandford Forum, Dorset DT11 7XN, UK . . . . .	2,935	-	-	-
David Gallacher-Olsson, 33 Warwick Avenue, Bedford, Bedfordshire MK40 2EE, UK . . . . .	2,935	-	-	-
Daniel Nwaokolo, 222b Stapleton Hall Road, London N4 4QR, UK . . . . .	4,393	-	-	-
Nicole Dupere-Muller, 18 Smith Road, Reigate, Surrey RH2 8HJ, UK . . . . .	4,393	-	-	-
Christopher Gallon, 26 Albert Palace Mansions, Lurline Gardens, London SW11 4DG, UK . . . . .	4,393	-	-	-
Neil Gaisford, 36a Glenelg Road, London SW2 5JT, UK . . . . .	4,393	-	-	-
Joanna Lilley, Flat 1, 8 Schubert road, London SW15 2QS, UK . . . . .	2,935	-	-	-
Samuel North, 2A Allardyce Street, London SW4 7RX, UK . . . . .	4,393	-	-	-
Freya Simms, Flat 4, 44 Stanlake Road, London W12 7HL, UK . . . . .	4,393	-	-	-
Karen Cooke, 9 Shelley Court, Milton Road, Harpenden AL5 5LL, UK . . . . .	4,393	-	-	-
Nicholas Cabrera Harvey, Shillingford, Hadlow Park, Kent TN11 0HX, UK . . . . .	4,393	-	-	-
Paul Osmond, 21 Tell Grove, East Dulwich, London SE22 8RH, UK . . . . .	2,935	-	-	-
Clarion Events Holding Limited Employees' Benefit Trust, c/o Appleby Trust (Jersey) Limited PO, Box 207, 13-14 Esplanade St Helier, Jersey JE1 1BD, Channel Islands . . . . .	56,200	72,078	84,091	99,527
David Arculus, Flat 193, County Hall North Block, 1A Belvedere Road, London SE1 7GH . . . . .	48,891	-	-	-
Hakan Gershagen, 12 St. Edmunds Square, London SW13 8SB . . . . .	4,393	-	-	-
<b>Total . . . . .</b>	<b>156,368</b>	<b>72,078</b>	<b>84,091</b>	<b>99,527</b>

Le Gérant Unique prend acte que l'apport en numéraire total de cent quatre-vingt onze mille huit-cent quarante livres Sterling et trente-cinq pence (GBP 295,732191.840,35.70) sera alloué comme suit: la somme totale de vingt-mille six-cent trois livres Sterling et vingt pence (GBP 20.603,20) sera allouée au capital social de la société, et la somme totale de cent soixante-seize mille deux-cent quarante-cinq livres Sterling et soixante pence (GBP 275176,129245.5060 ) sera allouée à la prime d'émission de la société réservée aux actions ordinaires de Classe A de la Société.

La prime d'émission relative aux actions souscrites par Clarion Events Holding Limited Employee's Benefit Trust (les "Actions EBT") sera libérée à une date ultérieure par les employés qui se verront allouer telles actions.

Le Gérant Unique reconnaît que les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D sont réputées avoir été régulièrement émises par l'exécution du registre approprié des porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, d'Actions Ordinaires de Classe C et d'Actions Ordinaires de Classe D, par l'un quelconque des signataires susmentionnés.

En conséquence de l'augmentation du capital social de la société, l'article 6.1 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1. Capital Souscrit.** Le capital souscrit de la société est de cinquante-trois mille six-cent quatre-vingt-dix-sept livres Sterling et quatre-vingt-cinq pence (GBP 53.697,85) représenté par des parts sociales entièrement libérée, divisé en:

a) cinq-cent quatre-vingt-quatorze mille six-cent quatre-vingt-six (594.686) actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune;

b) cent-trente-cinq mille cent-quatre-vingt (135.180) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune;

c) cent-cinquante-sept mille sept-cent dix (157.710) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune;

d) cent-quatre-vingt-six mille trois-cent quatre-vingt (186.380) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune; et

e) une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) ("Action de Commandité").

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classe différente ne seront pas en droit de voter séparément sur aucune question. Sous réserve de l'Article 6.9, aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou s'il en est décidé autrement par les associés de temps à autre"

5) Selon l'Article 6.11 des statuts coordonnés de la société en date du 20 février 2008, après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le gérant unique, le présent article sera modifié en conséquence.

Par suite de l'augmentation susmentionnée du capital social de la société, l'article 6.11 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.11. Capital Autorisé.** En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de trois-cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois-cent quatre-vingt seize livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 374.979.396,80) représenté par quatre milliards neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit-cent quarante-trois mille six cent trente-deux (4.999.843.632) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, dont soixante-trois mille sept cent trente-sept (63.737) Actions Ordinaires de Classe A seront réservé à être émis suite à l'exercice d'un Warrant conformément au Contrat de Warrant, de huit-cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf-cent vingt-sept mille neuf cent vingt-deux (899.927.922) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, sept-cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf-cent quinze mille neuf cent-neuf (799.915.909) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune, et sept-cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf-cent mille quatre cent soixante-treize (799.900.473) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de cinq pence (GBP 0,05) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises selon les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'en aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires restants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé dûment autorisé de la Société ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. ADJEROUN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 mai 2008. Relation LAC/2008/18977. — Reçu mille deux cent quarante-huit euros quatre-vingt-huit cents (1.248,88 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071319/211/305.

(080080729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**LEU QI Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 117.685.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on ninetieth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLARIDEN LEU AG a public limited liability company governed by the laws of Switzerland, having its registered office in Claridenstrasse 19, Postfach CH-8070 Zurich

(the "Principal")

here represented by Mr Jean-Sébastien KROONEN, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy") by virtue of a proxy under private seal given on March 14th 2008, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. LEU QI FUND (the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 117.685, has been incorporated by deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, on June 28, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1403 of July 20, 2006

II. The subscribed capital of the Company is presently five million two hundred thirty-six thousand six hundred ninety-four point twenty euros (EUR 5,236,694.20) fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLARIDEN LEU AG, une société anonyme gouvernée par les lois de la Suisse ayant son siège social à Claridenstrasse 19, Postfach CH-8070 Zurich (le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Jean-Sébastien KROONEN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 14 mai 2008

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. LEU QI FUND (la "Société"), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro

117.685 a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, alors notaire résidant à Mersch en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1403 du 20 juillet 2006.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de cinq millions deux cent trente-six mille six cent quatre-vingt-quatorze virgule vingt euros (5.236.694,20 EUR) entièrement libéré

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-KROONEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008, Relation: LAC/2008/20380. — Reçu € 12,- (douze Euros).

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008071143/206/80.

(080079863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**SOA Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.497.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERTRANGE, LE 28 mai 2008.

COSELUX S.A.R.L.

3, GREVELSBARRIERE, L-8059 BERTRANGE

Signature

Référence de publication: 2008070661/1715/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05713. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080079652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**Wandpark Burer Bierg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 94.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.06.2008.

WANDPARK BURER BIERG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008070664/2480/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07900. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.06.2008.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008070665/2480/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07905. - Reçu 178,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**AUTO.LG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 138.927.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Johann LUCAS, gérant de société, né à Nancy, France, le 25 mai 1978, demeurant à F-54200 Ecrouves, 217, rue Jean Moulin, et

Monsieur Frédéric GRISARD, gérant de société, né à Nancy, France, le 14 avril 1979, demeurant à F-54380 Griscourt, 10, rue de la Petite Suisse.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «AUTO.LG»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'exporte de véhicules automoteurs et de pièces détachées pour véhicules automoteurs ainsi que la location de véhicules sans chauffeur.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts de la société sont cessibles. Cependant si un associé désire céder toutes ou partie de ses parts, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui entendent acquérir les parts. Au cas où les

associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des associés, tout associé survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces parts en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé prédécédé sur la valeur des parts revendiquées par l'(les) associé(s), la valeur de ces parts sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

Tant que cette évaluation ne sera pas terminée, et à condition que les héritiers possèdent ensemble la majorité des parts, les héritiers pourront désigner un commissaire aux comptes, respectivement un surveillant, qui leur fera rapport des opérations du conseil d'administration.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) associé(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente, ou le commissaire désigné par les héritiers s'il juge qu'il y a péril en la demeure, pourront demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) associé(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) associé(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans le mois de l'évaluation, les héritiers pourront vendre les titres à qui bon leur semblera.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

73548

*Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes à fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

*Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

*Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Johann LUCAS . . . . .	24
- Monsieur Frédéric GRISARD . . . . .	76
Total: . . . . .	100

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

*Assemblée Générale*

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
- 2) La société sera gérée par un gérant: Monsieur Johann LUCAS, gérant de société, né à Nancy, France, le 25 mai 1978, demeurant à F-54200 Ecouves, 217, rue Jean Moulin.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: F. GRISARD, J. LUCAS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 5 mai 2008. Relation: CAP/2008/1381. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500 à 0,5% = 62,50,-€).

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 mai 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008071168/225/127.

(080080285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Nova Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.123.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 4 avril 2008*

*5<sup>ème</sup> résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats de Messieurs Roger KHOURI MELKI, Joseph HAMOD et Romain THILLENS à leur fonction d'administrateur jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra en 2009. De même, l'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de

HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction de Commissaire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour NOVA HOLDINGS S.A.

Romain THILLENES

Référence de publication: 2008071042/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**MKel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3313 Bergem, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.926.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc KESSELER, électricien, né à Esch/Alzette, le 4 janvier 1954, demeurant à L-3313 Bergem, 4, Grand-rue;

2.- Madame Nelly dite Lisette LEMAIRE, employé privé, née à Esch/Alzette, le 23 novembre 1956, épouse de Monsieur Marc KESSELER, demeurant à L-3313 Bergem, 4, Grand-rue;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «MKel S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bergem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricien, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

	parts sociales
- Monsieur Marc KESSELER: .....	25
- Madame Nelly dite Lisette LEMAIRE: .....	75
- Total: .....	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée Générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3313 BERGEM, 4, Grand-rue;
- Est nommé gérant:

\* Monsieur Marc KESSELER, prédit, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Les associés déclarent qu'il s'agit d'une société familiale car le lien de parenté entre les associés est celui entre époux.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kessler, Kessler-Lemaire, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 21 mai 2008, Relation: EAC/2008/6761. — Reçu trente et un euros 12.400,- à 0,25%: 31,- euros.

*Le Receveur ff (signé): M. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 mai 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008071172/209/77.

(080080252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

### **Sterling Luxembourg (No.4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.100,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.826.

La Société a été constituée selon acte reçu par M<sup>e</sup> Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg), numéro 476 du 5 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2007.

Sterling Luxembourg (No.4) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008071849/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08623. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Claeys Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 112.245.

Les comptes annuels modifiés au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2008.

Pour CLAEYS INVEST S.A., Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008070666/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04655. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**Homeinvest S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.771.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070667/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00077. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**Leni, Société Anonyme.**

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 130.570.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070668/8812/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08320. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**European Finance & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 40.110.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008071428/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08333. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 520.103.200,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.457.

Le bilan au 14 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.08.

Signatures.

Référence de publication: 2008070670/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00072. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**BRE/DB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.936.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1330 du 13 décembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070672/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00094. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**Cliffs International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.175.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.768.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Cliffs International Luxembourg S.à. r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 2 May 2007, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 127768, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1336 dated 3 July 2007 (the "Company").

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of USD 200 (two hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 32,175,200 (thirty-two million one hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) to a new amount of USD 32,275,200 (thirty-two million two hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars) by the issuance of 160,876 (one hundred sixty thousand eight hundred seventy-six) new shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 128,701,526 (one hundred twenty-eight million seven hundred one thousand five hundred twenty-six United States Dollars), of which USD 3,217,520 (three million two hundred seventeen thousand five hundred twenty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription, intervention and payment by Cliffs International Lux IV S.à r.l., a Luxembourg Société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of all the 160,876 (one hundred sixty thousand eight hundred seventy-six) new shares, by way of contribution of all its assets and liabilities;

4. Immediate cancellation of 500 (five hundred) shares of the Company with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each further to their contribution to the Company by Cliffs International Lux IV S.à r.l. and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars);

5. New composition of the shareholding of the Company; and

6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and votes upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 32,175,200 (thirty-two million one hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) to USD 32,275,200 (thirty-two million two hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars) by the issuance of 160,876 (one hundred sixty thousand eight hundred seventy-six) new shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 128,701,526 (one hundred twenty-eight million seven hundred one thousand five hundred twenty-six United States Dollars), of which USD 3,217,520 (three million two hundred seventeen thousand five hundred twenty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution of all assets and liabilities owned by Cliffs International Lux IV S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Contributor").

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 160,876 (one hundred sixty thousand eight hundred seventy-six) New Shares referred to above by its contribution in kind of all of its assets and liabilities to the Company.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Annick Braquet, prenamed.

The Contributor declares to subscribe to the 160,876 (one hundred sixty thousand eight hundred seventy-six) New Shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each and to pay them up by the contribution of all its assets and liabilities hereafter described.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to USD 128,701,526 (one hundred twenty-eight million seven hundred one thousand five hundred twenty-six United States Dollars) of which

USD 3,217,520 (three million two hundred seventeen thousand five hundred twenty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of USD 128,701,526 (one hundred twenty-eight million seven hundred one thousand five hundred twenty-six United States Dollars) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

*Description of the contribution*

The assets and liabilities contributed are owned by the Contributor, a pre-named company having its registered office in the European Union and are documented in the balance sheet of the Contributor dated 6 May 2008, which will remain hereafter attached. The assets and liabilities contributed to the Company are composed of (the "Contribution"):

*Assets*

- 500 (five hundred) shares held in the Company;
- 337,185,603 (three hundred thirty seven million one hundred eighty five thousand six hundred three) quotas held in Cliffs International Participações Brasil Ltda, a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office located in the City and State of São Paulo, at Rua Sampaio Viana, 277 - Conjunto 11 (parte), Paraíso, CEP 04004-000, Brazil. These shares have a stated value of USD 158,529,382 (one hundred fifty-eight million five hundred twenty-nine thousand three hundred eighty-two United States Dollars) which is based upon the net equity of this company as of the date of transfer;
- 100 (one hundred) units held in Cliffs (US) Mather I LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office located at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, State of Delaware, USA;
- 2,001 (two thousand and one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, held in Cliffs (Gibraltar) Mather I Limited, a capital company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar;
- 5,001 (five thousands one) ordinary shares held in Cliffs (Gibraltar) Mather II Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office located at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar;
- Cash at bank for a global amount of USD 463,020 (four hundred sixty-three thousand twenty United States Dollars);
- Receivable against Centennial Asset Mining Fund LLC for an amount of USD 1,525,697 (one million five hundred twenty-five thousand six hundred ninety-seven United States Dollars);
- Receivable against Cliffs International Lux I S.à r.l. for an amount of USD 10,458 (ten thousand four hundred fifty-eight United States Dollars);
- Receivable against Cliffs International Lux II S.à r.l. for an amount of USD 10,458 (ten thousand four hundred fifty-eight United States Dollars);
- Prepaid expenses for an amount of USD 18,140 (eighteen thousand one hundred forty United States Dollars);

*Liabilities*

- Accounts payable for an amount of USD 9,650 (nine thousand six hundred fifty United States Dollars);
  - Payable due to Cleveland Cliffs International Holding Company for an amount of USD 4,745 (four thousand seven hundred forty-five United States Dollars);
  - Payable due to Cleveland Cliffs Inc, for an amount of USD 44,751 (forty-four thousand seven hundred fifty-one United States Dollars);
  - Provision for liabilities and charges for an amount of USD 3,945 (three thousand nine hundred forty-five United States Dollars);
  - Note payable to Cliffs (Gibraltar) Mather II Limited for an amount of USD 26,600,000 (twenty six million six hundred thousand United States Dollars), plus the interests accrued thereon;
  - Shareholders' advances for an amount of USD 1,302 (one thousand three hundred and two United States Dollars);
- and any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date hereof, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is USD 160,876,726 (one hundred sixty million eight hundred seventy-six thousand seven hundred twenty-six United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 May 2008, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

Further to the contribution of 500 (five hundred) shares of the Company by the Contributor to the Company, it is resolved to cancel these shares with immediate effect.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be automatically decreased respectively by an amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars).

*Capital duty exemption request*

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a capital company having its registered office in a State of the European Union, nothing withheld or excepted, to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption, in such case.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Cliffs International Lux IV S.à r.l.: 160,876 (one hundred sixty thousand eight hundred seventy-six) shares.

The notary acts that the 160,876 (one hundred sixty thousand eight hundred seventy-six) shares, representing the share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 32,175,200 (thirty-two million one hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars) represented by 160,876 (one hundred sixty thousand eight hundred seventy-six) shares with a nominal value of USD 200 (two hundred United States Dollars) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.- (seven thousand euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Cliffs International Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.768 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1336 en date du 3 juillet 2007 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- L'associé unique de la Société est valablement représenté et le nombre de parts sociales de la Société détenues par lui est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur de 200 USD (deux cents dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 32.175.200 USD (trente deux millions cent soixante quinze mille deux cents dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 100.000 USD (cent mille dollars américains) à un nouveau montant de 32.275.200 USD (trente deux millions deux cent soixante quinze mille deux cents dollars américains) par l'émission de 160.876 (cent soixante mille huit cent soixante seize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 128.701.526 USD (cent vingt huit millions sept cent un mille cinq cent vingt-six dollars américains), dont un montant de 3.217.520 USD (trois millions deux cent dix-sept mille cinq cent vingt dollars américains) sera affecté à la réserve légale;

3. Souscription, intervention et paiement par Cliffs International Lux IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de toutes les 160.876 (cent soixante mille huit cent soixante-seize) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport de l'ensemble de ses actifs et passifs;

4. Annulation immédiate des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents dollars américains) chacune, suite à leur apport à la Société par Cliffs International Lux IV S.à r.l. et réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de 100.000 USD (cent mille dollars américains);

5. Nouvelle répartition du capital social de la Société et;

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 32.175.200 USD (trente deux millions cent soixante-quinze mille deux cents dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 100.000 USD (cent mille dollars américains) à 32.275.200 USD (trente deux millions deux cent soixante-quinze mille deux cents dollars américains) par l'émission de 160.876 (cent soixante mille huit cent soixante-seize) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 200 USD (deux cents dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 128.701.526 USD (cent vingt huit millions sept cent un mille cinq cent vingt-six dollars américains), dont un montant de 3.217.520 USD (trois millions deux cent dix-sept mille cinq cent vingt dollars américains) sera affecté à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature à la Société constitué de l'ensemble des actifs et passifs de Cliff International Lux IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg ("Apporteur").

*Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des 160.876 (cent soixante mille huit cent soixante-seize) Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs à la Société.

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient suite à cela l'Apporteur, ici représenté par Mme. Annick Braquet, mentionnée ci-dessus.

L'Apporteur déclare souscrire à toutes les 160.876 (cent soixante mille huit cent soixante-seize) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 200 USD (deux cents dollars américains) chacune, et à payer le montant du prix de souscription en nature par l'apport à la Société de l'ensemble de ses actifs et passifs tels que décrits ci-après.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 128.701.526 USD (cent vingt huit millions sept cent un mille cinq cent vingt-six dollars américains) dont un montant de 3.217.520 USD (trois millions deux cent dix-sept mille cinq cent vingt dollars américains) sera affecté à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission d'un montant de 128.701.526 USD (cent vingt huit millions sept cent un mille cinq cent vingt-six dollars américains) ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs tel que défini par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

### Description de l'apport

Les actifs et les passifs apportés appartiennent à l'Apporteur, une société prénommée ayant son siège social dans l'Union Européenne, et sont documentés dans le bilan de l'Apporteur en date du 6 mai 2008, qui sera joint au présent acte. Les actifs et passifs apportés à la Société sont composés de ("Apport"):

#### Actifs

- 500 (cinq cents) parts sociales détenues dans la Société;
- 337.185.603 (trois cent trente sept millions cent quatre vingt cinq mille six cent trois) actions détenues dans Cliffs International Participações Brasil Ltda, une société soumise à la loi brésilienne, ayant son siège social dans la ville et l'État de São Paulo, à Rua Sampaio Viana, 277 - Conjunto 11 (parte), Paraíso, CEP 04004-000, Brazil. Ces actions ont une valeur cumulée de 158.529.382 USD (cent cinquante-huit millions cinq cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux dollars américains) basée sur l'actif net de cette société à la date du transfert;
- 100 (cent) actions détenues dans Cliffs (US) Mather I LLC, une société soumise à la loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, state of Delaware, USA;
- 2.001 (deux mille une) actions d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, détenues dans Cliffs (Gibraltar) Mather I Limited, une société soumise à la loi de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar;
- 5.001 (cinq mille une) actions ordinaires détenues dans Cliffs (Gibraltar) Mather II Limited, une société soumise à la loi de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar;
- Trésorerie sur un compte bancaire d'un montant de 463.020 USD (quatre cent soixante trois mille vingt dollars américains);
- Créance à l'encontre de Centennial Asset Mining Fund LLC pour un montant de 1.525.697 USD (un million cinq cent vingt cinq mille six cent quatre vingt dix sept dollars américains);
- Créance à l'encontre de Cliffs International Lux I S.à r.l. pour un montant de 10.458 USD (dix mille quatre cent cinquante huit dollars américains);
- Créance à l'encontre de Cliffs International Lux II S.à r.l. pour un montant de 10.458 USD (dix mille quatre cent cinquante huit dollars américains);
- Charges payées d'avance pour un montant de 18.140 USD (dix-huit mille cent quarante dollars américains);

#### Passifs

- Dettes fournisseurs pour un montant de 9.650 USD (neuf mille six cent cinquante dollars américains);
- Dette due à Cleveland Cliffs International Holding Company pour un montant de 4.745 USD (quatre mille sept cent quarante cinq dollars américains);
- Dette due à Cleveland Cliffs Inc, pour un montant de 44.751 USD (quarante quatre mille sept cent cinquante et un dollars américains);
- Provision pour risques et charges pour un montant de 3.945 USD (trois mille neuf cent quarante cinq dollars américains);
- Dette due à Cliffs (Gibraltar) Mather II Limited d'un montant de 26.600.000 USD (vingt-six millions six cent mille dollars américains) et les intérêts y afférant
- Avance consentie par les associés pour un montant de 1.302 USD (mille trois cent deux dollars américains);

Ainsi que tous actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à la date du présent acte, non mentionné parce qu'inconnu, qui est apporté avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient y être attachés de quelque manière que ce soit.

#### Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 160.876.726 USD (cent soixante millions huit cent soixante-seize mille sept cent vingt-six dollars américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 6 mai 2008, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

#### Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

#### Quatrième résolution

Suite à l'apport des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société par l'Apporteur à la Société, il est décidé d'annuler ces parts sociales avec effet immédiat.

En conséquence de l'annulation qui précède, le capital social de la Société est automatiquement réduit d'un montant de 100.000 USD (cent mille dollars américains).

*Requête en exonération de droits d'apports*

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature à celle-ci consistant en l'ensemble de tous les éléments d'actif et de passif (intégralité du patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, sans retenue ni exception, la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-dessus effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-1 (quatre-  
un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui régit l'exemption des droits d'apport.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, le capital social de la Société est réparti comme suit:  
- Cliffs International Lux IV S.à r.l.: 160.876 (cent soixante mille huit cent soixante-seize) parts sociales.

Le notaire acte que les 160.876 (cent soixante mille huit cent soixante-seize) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que la réunion peut valablement décider la résolution à prendre ci-dessous.

*Sixième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 32.175.200 USD (trente deux millions cent soixante quinze mille deux cents dollars américains) représenté par 160.876 (cent soixante mille huit cent soixante-seize) parts sociales d'une valeur nominale de 200 USD (deux cents dollars américains) chacune."

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ EUR 7.000.- (sept mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation: LAC/2008/18609. - Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008071330/242/325.

(080080532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Amber Dyna Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.800,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.370.

In the year two thousand eight, on the fifteenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger notary public residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Amber Dyna Holdings S.à R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 129.370, incorporated by deed dated on 23rd May, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1720 of August 17, 2007 (hereafter: the Company).

For this purpose, there appear:

- Dyna Trust, a trust organized under the laws of the Cayman Island, here represented by its trustee, Private Trustees S.A., having its registered office at 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; and

- Amber Capital Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25C, blv. Royal, L-2449 Luxembourg, collectively holding the totality of the share capital of Amber Dyna Holdings S.à R.L.

Both of them are here represented by Fabio Gasperoni, employee in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal, which will remain here appended.

The proxy holder requests the notary to act that:

The 12,900 class A shares and 12,900 class B shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Decision to transfer the registered office of the Company to 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg with immediate effect.

2.- Acceptance of the resignations of Mr. Hille-Paul SCHUT and of the company LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as managers of the Company with effect on January 1, 2008.

3.- Decision to grant discharge to Mr. Hille-Paul SCHUT and to the company LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. for the exercise of their mandates until December 31, 2007.

4.- Creation of two classes of managers: class A and class B.

5.- Subsequent amendment of article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The company is managed by at least two (2) managers who do not need to be shareholders. There shall be two classes of managers: Class A managers and Class B managers. The managers are appointed by the general meeting of shareholders: Class A managers are designated among a list of candidates proposed by the holder(s) of class A shares; Class B managers are designated among a list candidates proposed by the holder(s) of class B shares. The general meeting of shareholders appoints at least one Class A manager and at least one Class B manager and sets the term of their office. In the case of several managers, the company is managed by a board of managers ("Conseil de Gérance") (hereafter the "Board of Managers") and will be bound in all circumstances by the joint signature of any class A Manager together with any class B Manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason."

6.- Subsequent amendment of article 12 §4 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such a meeting provided that at least one class A and one class B manager have voted in favour of such decisions."

7.- Appointment of Mr. Paolo PANICO, Company Director, with professional address at 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, as a class A manager, proposed by Dyna Trust, prenamed, with effect on January 1, 2008.

8.- Appointment of Betty PRUDHOMME, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as a class B manager, proposed by Amber Capital Holdings S.à r.l., prenamed, with effect on January 1, 2008.

9.- Appointment of Antonella GRAZIANO, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as a class B manager, proposed by Amber Capital Holdings S.à r.l., prenamed, with effect on January 1, 2008.

10.- Decision regarding the remuneration of the managers of the company.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company to 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg with immediate effect

*Second resolution*

Subsequently, the meeting decides to accept the resignations of Mr. Hille-Paul SCHUT and of the company LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as managers of the Company with effect on January 1, 2008.

*Third resolution*

The meeting decide to grant full discharge to Mr. Hille-Paul SCHUT and to the company LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. for the exercise of their mandates until December 31, 2007.

*Fourth resolution*

The meeting decides to create two classes of managers: class A and class B.

*Fifth resolution*

Subsequently, the meeting decides to amend article 8 of the Articles of Incorporation to read as in the here above agenda.

*Sixth resolution*

The meeting further decides to amend article 12 § 4 of the Articles of Incorporation to read as in the here above agenda.

*Seventh resolution*

The meeting decides to appoint Mr. Paolo PANICO, Company Director, with professional address at 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, as a class A manager with effect on January 1, 2008.

The Class A manager has been appointed among a list provided by the Class A shareholder, which shall remain attached to this minutes.

*Eighth resolution*

The meeting decides to appoint Betty PRUDHOMME, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as a class B manager with effect on January 1, 2008.

The Class B manager has been appointed among a list provided by the Class B shareholder, which shall remain attached to these minutes.

*Ninth resolution*

The meeting decides to appoint Antonella GRAZIANO, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as a class B manager with effect on January 1, 2008.

The Class B manager has been appointed among a list provided by the Class B shareholder, which shall remain attached to these minutes.

*Tenth resolution*

The meeting decides that the managers are nominated and appointed for an unlimited duration of time until revocation.

*Eleventh resolution*

The meeting decides to approve the remuneration of the managers as defined in the schedule 1.

The meeting states that the Board of Manager is as of January 1, 2008 composed of:

*Class A managers:*

Mr. Paolo PANICO, Company Director, with professional address at 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

*Class B manager:*

Betty PRUDHOMME, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Antonella GRAZIANO, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**French translation follows:**

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Amber Dyna Holdings, S.à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129.370, constituée suivant acte reçu le 23 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1720 du 17 août 2007 (ci-après: la Société).

A cette fin, ont comparu:

Dyna Trust, un trust organisé selon les lois des Îles Caïman, ici représenté par son trustee, Private Trustees S.A., ayant son siège social établi au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; et

Amber Capital Holdings S.à.R.L., une société établie conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, tous deux détenant collectivement l'ensemble du capital social de la Société.

Les deux comparants sont ici représentés par Fabio GASPERONI, employé privé à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations annexées ci-contre.

Le mandataire requiert le notaire d'acter que:

Les 12.900 parts sociales de catégorie A et les 12.900 parts sociales de catégorie B représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Proposition de transfert du siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat
  - 2.- Proposition des démissions de Monsieur Hille-Paul SCHUT et de la société Luxembourg CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérants de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
  - 3.- Proposition de décharge à Monsieur Hille-Paul SCHUT et à la société Luxembourg CORPORATION COMPANY S.A., pour l'exercice de leur mandat de gérant jusqu'au 31 décembre 2007.
  - 4.- Proposition de création de deux catégories de gérants: gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.
  - 5.- Proposition de modifier de l'article 8 afin de lui donner la teneur suivante:  
"La Société doit avoir un minimum de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Il y aura deux classes de gérants: des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés: les gérants de catégorie A sont désignés parmi une liste de candidats proposée par les associés titulaires de parts sociales de catégorie A, les gérants de catégorie B sont désignés parmi une liste de candidats proposée par les associés titulaires de parts sociales de catégorie B. L'assemblée générale des associés nomme au moins un gérant de catégorie A, et au moins un gérant de catégorie B, et établit les termes dans lesquels ils doivent exercer leurs fonctions. La société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après "Le Conseil de Gérance"), composé des différents gérants de la Société, et sera dans toutes les circonstances liée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A, et d'un gérant de catégorie B. Les gérants sont librement et, à tout moment, révocables, sans avoir à justifier d'une cause légitime."
  - 6.- Proposition de modifier le paragraphe 4 de l'article 12 afin de lui donner la teneur suivante:  
"Le Conseil de Gérance peut valablement débattre si au minimum une majorité de ses membres est présente ou représentée et, si au minimum un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés sous réserve qu'un gérant de catégorie A et qu'un gérant de catégorie B ont voté en faveur de ces décisions."
  - 7.- Proposition de nommer Mr Paolo PANICO, ayant comme adresse professionnelle 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie A avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
  - 8.- Proposition de nommer, suite à la suggestion faite par Amber Capital Holdings S.à R.L., Betty PRUDHOMME, ayant comme adresse professionnelle 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
  - 9.- Proposition de nommer, suite à la suggestion faite par Amber Capital Holdings S.à R.L., Antonella GRAZIANO, ayant comme adresse professionnelle 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
  - 10.- Proposition de nommer et désigner des gérants pour une période indéterminée jusqu'à révocation.
  - 11.- Proposition de décision concernant la rémunération des gérants de la Société.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Subséquemment, l'assemblée accepte les démissions de Monsieur Hille-Paul SCHUT et de la société Luxembourg CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérants de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à Monsieur Hille-Paul SCHUT et à la société Luxembourg CORPORATION COMPANY S.A., pour l'exercice de leur mandat de gérant jusqu'au 31 décembre 2007.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories de gérants: des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide modifier l'article 8 comme il l'a été valablement précisé dans l'ordre du jour ci-dessus.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide modifier le paragraphe 4 de l'article 12 comme il l'a été valablement précisé dans l'ordre du jour ci-dessus.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer Mr Paolo PANICO, ayant comme adresse professionnelle 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie A avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le gérant de catégorie A a été désigné parmi une liste de personnes fournie par les associés de catégorie A, dont un exemplaire est annexé au procès verbal.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer Betty PRUDHOMME, ayant comme adresse professionnelle 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le gérant de catégorie B a été désigné parmi une liste de personnes fournie par les associés de catégorie B, dont un exemplaire est annexé au procès verbal.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer Antonella GRAZIANO, ayant comme adresse professionnelle 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le gérant de catégorie B a été désigné parmi une liste de personnes fournie par les associés de catégorie B, dont un exemplaire est annexé au procès verbal.

*Dixième résolution*

L'assemblée nomme ces mêmes gérants pour une période indéterminée jusqu'à révocation.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les rémunérations des gérants comme définies dans l'Annexe 1<sup>er</sup>.

L'assemblée déclare que le Conseil de Gérance est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 composé de:

*Gérants de catégorie A:*

Mr Paolo PANICO, ayant comme adresse professionnelle 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

*Gérants de catégorie B:*

Betty PRUDHOMME, ayant comme adresse professionnelle 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et

Antonella GRAZIANO, ayant comme adresse professionnelle 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GASPERONI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 avril 2008. Relation LAC/2008/16016. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071323/211/211.

(080080488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Europäische Umwelt und Recycling A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 63.194.

L'affectation du résultat du bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2008.

*Pour la société EUROPÄISCHE UMWELT UND RECYCLING AG*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071585/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03346. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080080221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**L&C LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.835.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008071481/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00300. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Europäische Umwelt und Recycling A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 63.194.

L'affectation du résultat du bilan au 31/12/2002 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2008.

Pour la société *EUROPÄISCHE UMWELT UND RECYCLING AG*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071587/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Agence Glesener & Mach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6453 Echternach, 5, rue Krunn.

R.C.S. Luxembourg B 104.206.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, bld. Roosevelt, B.P. 814, L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008071740/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00522. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Global Switch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 75.223.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

1) "Duelguide (Global Switch) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 75.216,

being the holder of four hundred (400) shares of Class A and one hundred and sixty-seven (167) shares of Class C,

here represented by Ms. Elena Caimi, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva, on 14 May 2008.

2) "Global Switch S.à r.l.", as described below,

being the temporary holder of thirty-one thousand six hundred and forty-four (31,644) of its own shares of Class B, thirteen thousand one hundred and eighty-five (13,185) of its own shares of Class D and eight thousand nine hundred and seventeen (8,917) of its own shares of Class E, present but not entitled to vote,

here represented by Ms. Elena CAIMI, previously named, by virtue of a proxy given in Geneva, on 14 May 2008.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "Global Switch S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 75.223, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 538, dated 27 July 2000. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 1st August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2421, dated 25 October 2007.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to reduce the subscribed share capital of the Company by one million three hundred and forty-three thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,343,650.-) in order to reduce it from its present amount of one million three hundred and fifty-seven thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 1,357,825.-) to fourteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 14,175.-) by cancelling the thirty-one thousand six hundred and forty-four (31,644) shares of Class B, thirteen thousand one hundred and eighty-five (13,185) shares of Class D and eight thousand nine hundred and seventeen (8,917) shares of Class E of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each that are temporarily held by the Company.

2. Decision to suppress the classes of shares of the Company so that the Company's share capital shall from now on be represented by shares having the same rights in all respects.

3. Decision to modify the Company's financial year so that it shall begin on the first of April and end on the thirty-first of March of each year. As a consequence of such resolution and exceptionally, the Company's financial year which began on 1st January 2008 shall end on 31st March 2008.

4. Decision to amend certain articles of the Company's articles of incorporation as a consequence of the preceding resolutions, so that:

- article 5 shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at fourteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 14,175.-) represented by five hundred and sixty-seven (567) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

- article 21 shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** The Company's year begins on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year."

- article 22 shall henceforth read as follows:

" **Art. 22.** Each year on the thirty-first of March, the books are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

- article 23 shall henceforth read as follows:

" **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members."

- article 24 shall henceforth read as follows:

" **Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the members in proportion to the shares of the Company held by them."

5. Decision, to the extent required, to confer all powers to the Company's board of managers or sole manager to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

Then the voting shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting having reviewed the interim financial statements of the Company decides to reduce the subscribed share capital of the Company by one million three hundred and forty-three thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,343,650.-) in order to reduce it from its present amount of one million three hundred and fifty-seven thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 1,357,825.-) to fourteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 14,175.-) by cancelling the thirty-one thousand six hundred and forty-four (31,644) shares of Class B, thirteen thousand one hundred and eighty-five (13,185) shares of Class D and eight thousand nine hundred and seventeen (8,917) shares of Class E of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each that are temporarily held by the Company.

*Second resolution*

The general meeting decides to suppress the classes of shares of the Company so that the Company's share capital shall from now on be represented by shares having the same rights in all respects.

*Third resolution*

The general meeting decides to modify the Company's financial year so that it shall begin on the first of April and end on the thirty-first of March of each year. As a consequence of such resolution and exceptionally, the Company's financial year which began on 1st January 2008 shall end on 31st March 2008.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting decides to amend certain articles of the Company's articles of incorporation so that:

- article 5 shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at fourteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 14,175.-) represented by five hundred and sixty-seven (567) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

- article 21 shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** The Company's year begins on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year."

- article 22 shall henceforth read as follows:

" **Art. 22.** Each year on the thirty-first of March, the books are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

- article 23 shall henceforth read as follows:

" **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members."

- article 24 shall henceforth read as follows:

" **Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the members in proportion to the shares of the Company held by them."

*Fifth resolution*

To the extent required, the general meeting decides to confer all powers to the Company's board of managers or sole manager to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) «Duelguide (Global Switch) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt,, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.216,

détenant quatre cents (400) parts sociales de Classe A et cent soixante-sept (167) parts sociales de Classe C, ici représentée par Mademoiselle Elena Caimi, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 14 mai 2008.

2) «Global Switch S.à r.l.», telle que décrite ci-dessous, détenant temporairement trente-et-un mille six cent quarante-quatre (31.644) de ses parts sociales de Classe B, treize mille cent quatre-vingt-cinq (13.185) de ses parts de Classe D et huit mille neuf cent dix-sept (8.917) de ses parts sociales de Classe E, présente mais non habilitée à voter,

ici représentée par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 14 mai 2008.

Les procurations paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de «Global Switch S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.223, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 538, daté du 27 juillet 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2421, daté du 25 octobre 2007.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quarante-trois mille six cent cinquante euros (EUR 1.343.650,-) afin de le réduire de son montant actuel d'un million trois cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 1.357.825,-) à quatorze mille cent soixante-quinze euros (EUR 14.175,-) par l'annulation de trente-et-un mille six cent quarante-quatre (31.644) parts sociales de Classe B, treize mille cent quatre-vingt-cinq (13.185) parts sociales de Classe D et huit mille neuf cent dix-sept (8.917) parts sociales de Classe E, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui sont temporairement détenues par la Société.

2) Décision de supprimer les classes de parts sociales de la Société de telle sorte que le capital social de la Société sera désormais représenté par des parts sociales ayant les mêmes droits à tous égards.

3) Décision de modifier l'année sociale de la Société de telle sorte qu'elle commencera le premier avril et finira le trente-et-un mars de chaque année. Suite à cette résolution et exceptionnellement, l'année sociale de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 finira le 31 mars 2008.

4) Décision de modifier certains articles des statuts de la Société suite aux résolutions qui précèdent, de telle sorte que:

- l'article 5 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatorze mille cent soixante-quinze euros (EUR 14.175,-), représenté par cinq cent soixante-sept (567) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

- l'article 21 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante."

- l'article 22 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 22.** Chaque année, au trente-et-un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant une indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan."

- l'article 23 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 23.** Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale."

- l'article 24 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera distribué aux associés, en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société. "

5. Décision de conférer, dans la mesure du nécessaire, tous pouvoirs au conseil de gérance ou au gérant unique de la Société pour signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents, contrats, certificats, instruments, et faire tout le nécessaire en rapport avec l'annulation des parts.

Puis les associés habilités à voter, après délibération, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale ayant revu les comptes intermédiaires de la Société décide de réduire le capital social de la Société d'un million trois cent quarante-trois mille six cent cinquante euros (EUR 1.343.650,-) afin de le réduire de son montant actuel d'un million trois cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 1.357.825,-) à quatorze mille cent soixante-quinze euros (EUR 14.175,-) par l'annulation de trente-et-un mille six cent quarante-quatre (31.644) parts sociales de Classe B, treize mille cent quatre-vingt-cinq (13.185) parts sociales de Classe D et huit mille neuf cent dix-sept (8.917) parts sociales de Classe E, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui sont temporairement détenues par la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les classes de parts sociales de la Société de telle sorte que le capital social de la Société sera désormais représenté par des parts sociales ayant les mêmes droits à tous égards.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la Société de telle sorte qu'elle commencera le premier avril et finira le trente-et-un mars de chaque année. Suite à cette résolution et exceptionnellement, l'année sociale de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 finira le 31 mars 2008.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société, de telle sorte que:

- l'article 5 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à la somme de quatorze mille cent soixante-quinze euros (EUR 14.175,-), représenté par cinq cent soixante-sept (567) parts d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

- l'article 21 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante."

- l'article 22 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 22.** Chaque année, au trente-et-un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant une indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan."

- l'article 23 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 23.** Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale."

- l'article 24 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 24.** Encas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et paiement du passif de la Société."

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera distribué aux associés, en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société."

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de conférer, dans la mesure du nécessaire, tous pouvoirs au conseil de gérance ou au gérant unique de la Société pour signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents, contrats, certificats, instruments, et faire tout le nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elena CAIMI, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 26 mai 2008. Relation: EAC/2008/7024. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071341/239/241.

(080080714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Ameublement WOLF-MORITZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling.

R.C.S. Luxembourg B 48.651.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de Ameublement Wolf-Moritz Sarl*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071746/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07840. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Rullem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 6, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 123.392.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de Rullem S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008071747/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07867. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Areos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.548.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071748/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06065. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Central'Poissonnerie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.468.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de Central'Poissonnerie Sàrl*  
Fiduplan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008071744/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07810. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Ellébore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 16, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 112.975.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de Ellébore S.à r.l.*  
Fiduplan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008071745/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07838. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**DHA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 222, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 101.566.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de DHA Sàrl*  
Fiduplan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008071742/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07805. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Ristorante Tanzi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 138, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.096.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Pour RISTORANTE TANZI S.à r.l.*  
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008071750/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07490. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**White Castle Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 76.345.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071749/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08095. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Traditional Fine Engraving S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.897.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TRADITIONAL FINE ENGRAVING S.A.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008071751/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08657. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**MJN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Esch-sur-Alzette, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.187.

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Toni MEKARI, né le 21 avril 1976 à Zghorta, Liban, diplômé DEA, demeurant à B-1040 Bruxelles, Belgique, 6, Promenade Hippolyte Rolin, boîte 1,

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée le 5 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "MJN S.à r.l.", R.C. B Numéro 105 187, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 14 avril 2005.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

- L'associé unique décide de transférer le siège social à L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

En conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social de la Société est établi à Windhof».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2008, LAC/2008/18713. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédiée société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071968/5770/40.

(080081397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

---

**Fast and Serious S.A., Société Anonyme.**

Enseigne commerciale: Ma Chaussure Bien Aimée.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.476.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FAST AND SERIOUS S.A.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008071753/597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08658. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**The Presidents S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 58, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.903.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour THE PRESIDENTS S.A.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008071754/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08661. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Continental Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 18.197.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008071755/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00607. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080080784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Maelstrom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.061.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071844/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08792. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Texas Instruments International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 80.863.700,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.917.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of April.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Texas Instruments Incorporated, with address at 12500, TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, United States, registered with the Delaware Division of Corporations, under number 0368223,

here represented by Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on April 30th 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Texas Instruments International Management Company S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 134.917, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated December 10th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 240, of January 30th 2008, and which articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Joseph ELVINGER, on the 19th of December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 445, of February 21st, 2008.

II. The Company's share capital is set at fifty-one million, nine hundred and two thousand, two hundred and forty-six Euro (€ 51,902,246.-) represented by fifty-one million, nine hundred and two thousand, two hundred and forty-six (51,902,246) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder resolved to convert the share capital of the Company from its Euro currency into US dollars, using the exchange rate of EUR 1 = USD 1.5580 as of April 29th, 2008, the present share capital of fifty-one million, nine hundred and two thousand, two hundred and forty-six Euro (€ 51,902,246.-) being hence replaced by a share capital of eighty million, eight hundred and sixty-three thousand, seven hundred US Dollars (USD 80,863,700.-).

IV. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** the share capital is set at eighty million, eight hundred and sixty-three thousand, seven hundred US Dollars (USD 80,863,700.-) represented by eighty million, eight hundred and sixty-three thousand, seven hundred (80,863,700) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Texas Instruments Incorporated, ayant son adresse au 12500, TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, Etats-Unis, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations, sous le numéro 0368223,

représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Texas Instruments International Management Company S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.917, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 240, le 30 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Joseph ELVINGER en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, numéro 445, le 21 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un millions, neuf cent deux mille deux cent quarante-six Euros (€ 51.902.246,-) représenté par cinquante et un millions, neuf cent deux mille deux cent quarante-six (51.902.246) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. L'associé unique a décidé de convertir le capital social de la Société de sa devise en Euro en US Dollar, en retenant le taux de change EUR 1= USD 1.5580 applicable au 29 avril 2008, l'actuel capital social de la Société de cinquante et un millions, neuf cent deux mille deux cent quarante-six Euros (€ 51.902.246,-) étant ainsi remplacé par un capital social de quatre-vingt millions huit cent soixante-trois mille sept cents US Dollars (USD 80.863.700,-).

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre-vingt millions huit cent soixante-trois mille sept cents US Dollars (USD 80.863.700,-) représenté par quatre-vingt millions huit cent soixante-trois mille sept cents (80.863.700) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2008, Relation: ECH/2008/598. — Reçu douze euros € 12,00.-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008071959/201/98.

(080081779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

**LCK Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 139.012.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur Alain LAM, administrateur de sociétés, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LCK HOLDINGS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra, en outre, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessiteront le vote de la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement si un quorum d'administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des administrateurs de la société est présente ou représentée.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Toutes les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Alain LAM, pré-qualifié, et entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un.
- 2.- La personne suivante a été nommée administrateur de la société:

Monsieur Alain LAM, administrateur de sociétés, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

- 4.- Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

- 5.- Le siège social est fixé à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2008, Relation GRE/2008/2298. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,50%: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008072003/231/118.

(080081676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

**Funcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 94.866.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 897 du 2 septembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2007.

Funcom S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071846/6565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08622. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Immobilière de l'Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.207.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of April.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IMMOBILIERE DE L'EUROPE S.A., a Luxembourg «société anonyme», joint stock company having its registered office in L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B number 66.207, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 9th of September 1998, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 839 of the 18th November 1998; and whose Articles of Association have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on July 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations number 1952 of September 12, 2007.

The meeting is presided by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Pascal Hennuy, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list all the two thousand seven hundred (2,700) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Amendment of the purpose of the company by adding a paragraph having the following wording

The company can give any guarantees under whatever form whether it is, in particular mortgage, in favour of a physical person. The granting of these guarantees must in any circumstances be made in interest of the company."

2.- Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation by adding a paragraph 3.3. having the following wording:

«3.3 The company can give any guarantees under whatever form whether it is, in particular mortgage, in favour of a physical person. The granting of these guarantees must in any circumstances be made in interest of the company."

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the purpose of the company by adding a paragraph having the following wording:

The company can give any guarantees under whatever form whether it is, in particular mortgage, in favour of a physical person. The granting of these guarantees must in any circumstances be made in interest of the company."

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation by adding a paragraph 3.3 having the following wording:

«3.3 The company can give any guarantees under whatever form whether it is, in particular mortgage, in favour of a physical person. The granting of these guarantees must in any circumstances be made in interest of the company."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DE L'EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.207, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 839 du 18 novembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1952 du 12 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Hennuy, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les deux mille sept cents (2.700) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social par ajout d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«La société peut donner toutes garanties sous quelles que forme que ce soit, et notamment hypothécaire, en faveur d'une personne physique. L'octroi de ces garanties devra en toutes circonstances être effectuée dans l'intérêt de la société.»

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts coordonnés par l'ajout d'un paragraphe 3.3 ayant la teneur suivante:

«3.3 La société peut donner toutes garanties sous quelles que forme que ce soit, et notamment hypothécaire, en faveur d'une personne physique. L'octroi de ces garanties devra en toutes circonstances être effectuée dans l'intérêt de la société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social par ajout d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«La société peut donner toutes garanties sous quelles que forme que ce soit, et notamment hypothécaire, en faveur d'une personne physique. L'octroi de ces garanties devra en toutes circonstances être effectué dans l'intérêt de la société.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts par l'ajout d'un paragraphe 3.3 ayant la teneur suivante:

«3.3 La société peut donner toutes garanties sous quelles que forme que ce soit, et notamment hypothécaire, en faveur d'une personne physique. L'octroi de ces garanties devra en toutes circonstances être effectué dans l'intérêt de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. WOLTER - SCHIERES, P. HENNUY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2008, Relation: LAC/2008/18293. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008071977/242/99.

(080081028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

**DEVINCO S. à r.l., Développement International des Comptoirs, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial 'La Belle Etoile' Tossenberg.

R.C.S. Luxembourg B 55.141.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Signature

Référence de publication: 2008071852/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**LBC Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.734.325,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.801.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Here appears:

LBP Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.195,

here represented by Ms. Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on March 31st, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LBC Goodwater Holdings S.à r.l." (the "Company"), a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736,

Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 124.801, incorporated by a deed of the undersigned notary of February 5th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 800, of May 7th, 2007, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated September 4th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2323, of October 16th, 2007.

II. The Company's share capital is currently set at three million two hundred ninety-four thousand nine hundred seventy-five Euro (€ 3,294,975.-) represented by one hundred thirty-one thousand seven hundred ninety-nine shares (131,799) of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of four hundred thirty-nine thousand three hundred fifty Euro (€ 439,350.-) to raise it from its present amount of three million two hundred ninety-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (€ 3,294,975.-) to three million seven hundred thirty-four thousand three hundred and twenty-five Euro (€ 3,734,325.-) by the creation and issuance of seventeen thousand five hundred and seventy-four (17,574) new shares (the "New Shares"), all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

#### *Subscription - payment*

LBP Luxco S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the seventeen thousand five hundred seventy-four (17,574) New Shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), and fully pays them up in the amount of four hundred thirty-nine thousand three hundred and fifty Euro (€ 439,350.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of:

- a receivable in the amount of three hundred fifteen thousand six hundred and forty-eight Euro (€ 315,648.-) held by LBP Luxco S.à r.l., prenamed, towards the Company, by virtue of a yield free preferred equity certificate subscription agreement executed between LBP Luxco S.à r.l., prenamed, and the Company, on January 24th, 2008, with effect as from August 14th, 2007 whereby the Company issued and LBP Luxco S.à r.l., prenamed, subscribed for thirty one million five hundred sixty four thousand eight hundred (31,564,800) yield free preferred equity certificates having an aggregate value of three hundred fifteen thousand six hundred and forty-eight Euro (€ 315,648.-) and a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each (the "YFPECs Agreement 1"), and

- a receivable in the amount of one hundred twenty-three thousand seven hundred and two Euro (€ 123,702.-) held by LBP Luxco S.à r.l., prenamed, towards the Company, by virtue of a yield free preferred equity certificate subscription agreement executed between LBP Luxco S.à r.l., prenamed, and the Company, on January 24th, 2008, with effect as from January 15th, 2008, whereby the Company issued and LBP Luxco S.à r.l., prenamed, subscribed for twelve million three hundred seventy thousand two hundred (12,370,200) yield free preferred equity certificates having an aggregate value of one hundred twenty-three thousand seven hundred and two Euro (€ 123,702.-) to the Company.

Proof of the existence and value of such contribution has been given to the undersigned Notary by a copy of the YFPECs Agreement 1 and the YFPECs Agreement 2.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set to three million) seven hundred thirty four thousand three hundred twenty five Euro (€ 3,734,325.-) represented by one hundred forty nine thousand three hundred seventy three (149,373) shares, all of twenty-five Euro (€ 25.-) each".

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately five thousand Euro (€ 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBP Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.195, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par Ms. Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBC Goodwater Holdings S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.801, constituée par acte du notaire soussigné en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 800 en date du 7 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné, reçu en date du 4 Septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2323 en date du 16 octobre 2007

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois million deux cent quatre vingt quatorze mille neuf cent soixante quinze Euro (€ 3.294.975,-), représenté par cent trente et un mille sept cent quatre-vingt dix-neuf (131,799) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent trente neuf mille trois cent cinquante Euro (€ 439.350,-) pour le porter de son montant actuel de trois million deux cent quatre vingt quatorze mille neuf cent soixante quinze Euro (€ 3.294.975,-) à trois million sept cent trente quatre mille trois cent vingt-cinq Euro (€ 3.734.325,-) par la création et l'émission de dix sept mille cinq cent soixante quatorze (17.574) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts»), d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

#### *Souscription - libération*

LBP Luxco S.à r.l., précitée, déclare souscrire à dix sept mille cinq cent soixante quatorze (17.574) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de quatre cent trente neuf mille trois cent cinquante (€ 439.350,-) par un apport en nature d'un même montant, consistant en la conversion de même montant:

- d'une créance d'un montant de trois cent quinze mille six cent quarante huit Euro (€ 315.648,-) détenue par LBP Luxco S.à r.l., précitée, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de souscription de Yield Free Preferred Equity Certificates exécuté le 24 janvier 2008, avec effet au 14 août 2007, en vertu duquel la Société a émis et LBP Luxco S.à r.l., précitée, a souscrit trente et un million cinq cent soixante quatre mille huit cents (31.564.800) Yield-Free Preferred Equity Certificates pour un montant de trois cent quinze mille six cent quarante huit Euro (€ 315.648,-) (le «Contrat de YFPECs 1»), et

- d'une créance d'un montant de cent vingt trois mille sept cent deux Euro (€ 123.702,-) détenue par LBP Luxco S.à r.l., précitée, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de souscription de Yield Free Preferred Equity Certificates exécuté le 24 janvier 2008, avec effet au 15 janvier 2008, en vertu duquel la Société a émis et LBP Luxco S.à r.l., précitée, a souscrit à douze million trois cent soixante dix mille deux cents (12.370.200) Yield-Free Preferred Equity Certificates pour un montant de cent vingt trois mille sept cent deux Euro (€ 123.702,-) (le «Contrat de YFPECs 2»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par les copies du Contrat de YFPECs 1 et du Contrat de YFPECs 2.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent trente quatre mille trois cent vingt-cinq Euro (€ 3.734.325,-) représenté par cent quarante neuf mille trois cent soixante-treize (149.373,-) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euro (€ 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. COLSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2008. Relation: LAC/2008/19801. — Reçu deux mille cent quatre-vingt-seize euros et soixante-quinze cents (2.196,75 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008071962/211/139.

(080081781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

### **DBL Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5685 Dalheim, 2, Kierlingerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.010.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Madame Angélique DEBERDT, administrateur de société, née à Ixelles, (Belgique), le 18 avril 1967, demeurant à L-5685 Dalheim, 2, Kierlingerstrooss.

laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "DBL IMMO S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Dalheim, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cents (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Madame Angélique DEBERDT, prédésignée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La comparante, prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes entant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Madame Angélique DEBERDT, administrateur de société, née à Ixelles, (Belgique), le 18 avril 1967, demeurant à L-5685 Dalheim, 2, Kierlingerstroos, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme "FIDUPLAN S.A.", avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.563, est appelée aux fonctions de commissaire.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
- 5) Le siège social est établi à L-5685 Dalheim, 2, Kierlingerstroos.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEBERDT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juin 2008, Relation GRE/2008/2351. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,50%: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008072005/231/204.

(080081665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.